

SMSE : « le projet de carrière condamne à mort notre village »

Bruit, poussière, routes abîmées et pollution de l'eau: tel pourrait bien être le quotidien des habitants de Sainte-Montaine dans quelques années. En effet, l'implantation d'une carrière à quelques mètres seulement du centre-ville est envisagée et ce, malgré les nombreux inconvénients que celle-ci engendrerait. Créée en décembre dernier, l'association Sainte-Montaine Sauvegarde Environnement (SMSE) défend corps-et-âme l'intérêt local et fustige ce projet, qui bafouerait entre autres « de nombreuses lois écologiques ». L'association compte déjà cent-quatre-vingt-quatorze adhérents (pour une commune de seulement deux-cents habitants).

La Ligérienne de Granulats, spécialisée dans l'exploitation de gravières et sablières, est désormais propriétaire de soixante-et-onze hectares à Sainte-Montaine. Sur cette surface, la société, originaire de Saint-Pierre-des-Corps (37), a pour projet de construire une carrière de granulats. Même si celui-ci n'a pas encore été déposé à l'enquête publique, l'association Sainte-Montaine Sauvegarde Environnement monte d'ores-et-déjà au créneau et dénonce, preuves à l'appui, les éventuels méfaits d'une telle implantation.



Tout d'abord, cette carrière procurerait, selon la SMSE, de « nombreux désagréments pour le voisinage ». Située à deux-cents mètres des habitations, une telle installation engendrerait du bruit (concassage et engins), de la poussière, et dégraderait les infrastructures routières, « non adaptées aux passages incessants de poids lourds ».

En parallèle, ce projet ne « respecterait pas l'environnement ». En effet, la carrière se situerait en amont du captage de Belle-Fontaine. Pour la SMSE, c'est clair: « la perturbation de l'équilibre naturel des nappes souterraines, qui alimentent cette source, risque de polluer l'eau potable dont béné-

ficient quatre communes. Aussi, le projet, situé en tête de bassin versant, sur des terres agricoles et des forêts, « provoquerait d'important déséquilibres environnementaux ».

D'autres activités, véritables attractions touristiques ou économiques de la commune, seraient sans aucun doute perturbées par ce projet de carrière: pêche, chasse, camping, randonnée ne pourraient plus bénéficier du calme que leur offrait jusqu'à présent le village de Sainte-Montaine.

Pour la SMSE, le constat est donc sans appel et les conclusions quasi-certaines: l'implantation d'une carrière à Sainte-Montaine serait « la porte ouverte à de nombreux abus »:

elle constituerait une véritable jurisprudence, qui violerait de nombreuses lois. « Pourquoi faire un code de l'urbanisme si au bout du compte, on ne le respecte pas? », s'insurge l'un des membres de l'association. En effet, la carrière serait implantée sur une zone classée et protégée « Natura 2000 ». De plus, le territoire ne semble pas dépourvu de carrières puisque quatre existent déjà, dans un rayon de dix kilomètres (trois à Brinon, une à Ennordre): la SMSE s'interroge donc sur le besoin et l'utilité d'un tel projet dans leur village de cœur, Sainte-Montaine...

Plus d'infos sur smse18.org